

Gérard CAUDRON

Maire



Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-6

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment l'Article L2125-1,

Vu la Délibération n°VA_DEL2016_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux ;

Considérant l'arrêté N°2021-28543 en date du 04 juin 2021 concernant la demande d'occupation du domaine public par l'entreprise NORD France CONSTRUCTIONS pour des travaux de construction d'immeubles de bureau, rue de la Vague,
Considérant que ces travaux ne sont pas terminés,

N° 2021 – 28937

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté N°2021-28543 en date du 04 juin 2021 est prolongé, dans les mêmes conditions jusqu'au 30 novembre 2021 inclus. Les autres articles de notre arrêté N°2021-28543 non repris dans cet arrêté restent inchangés.

N° 2021– 28937

Article 2.

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à : 5.464,99 € (289 m² x 61 jours x 0,31 €) les travaux étant effectués pour CEETRUS France à Villeneuve d'Ascq.

Article 3.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

Article 4.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068 - 59028 Lille Cedex,
- Monsieur le Directeur d'ILEVIA à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de LEZENNES rue de Chanzy 59260 LEZENNES.
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise NORD FRANCE CONSTRUCTIONS 2, rue Simon Vollant CS 80027-59831 LAMBERSART Cedex.

Fait à VILLENEUVE D'ASCQ
Le 05 octobre 2021

Le Maire,

Gérard CAUDRON,



Affiché le : 08 OCT. 2021

Hôtel de Ville - BP 80089 - 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 43 50 50
www.villeneuve-d-ascq.fr